

Technical Bulletin GT-Touring Sprint n°2

Bulletin technique GT-Touring Sprint n°2

Purpose : Dijon event

As a precaution and in respect of the environment of the Dijon-Prenois circuit, we were alerted and warned about the sound levels emitted by your vehicles.

It is our duty to inform you and advise you on the procedure to follow as well as the prerogatives to be taken into account in order to avoid any controversy / problem on this subject.

During the meeting you will be asked that the sound level of your car does not exceed 100dB (A) at three quarters of the maximum RPM.

This measurement is made at a distance of 0.5 m and at an angle of 45 ° from the exit point of the exhaust.

In order to match this demand we advise you to start the first driving session in the least noisy exhaust configuration of your car and with new or restored silencers. We ask you to plan what you need to be able to restore them during the weekend if necessary.

If you need tools to measure the noise of your car, please contact the technical delegate when you will be on site. This measure will be used to establish a "static measures" database whose sole purpose is informative and preventive so that you can benefit from work items if necessary.

The circuit being equipped with noise measurement tools on track, controls will take place during each session. A confirmation in static can be made.

Failure to respect the value may be subject to a penalty at the discretion of the College of Stewards. We sincerely ask you to take this information note into account.

Objet : Meeting de Dijon

A titre préventif et dans le respect de l'environnement du circuit de Dijon-Prenois, nous avons été alertés et mis en garde au sujet des niveaux sonores émis par vos véhicules.

Il est de notre devoir de vous informer et conseiller sur la marche à suivre ainsi que les prérogatives à prendre en compte afin d'éviter toute polémique/problématique sur ce sujet.

Lors du meeting il vous sera demandé que le niveau sonore de votre voiture ne dépasse pas 100dB (A) aux trois quarts du régime maximum.
Cette mesure est effectuée à une distance de 0.5 m et à un angle de 45° par rapport au point de sortie de l'échappement.

Afin d'être en adéquation avec cette demande nous vous conseillons de débiter la première séance de roulage dans la configuration d'échappement la moins bruyante de votre voiture et avec des silencieux neufs ou restaurés. Il vous faudra prévoir le nécessaire pour pouvoir, au besoin, les restaurer en cours de week-end.

Si vous avez besoin d'outils pour la mesure du bruit émis par votre voiture, veuillez contacter le délégué technique quand vous serez sur place. Cette mesure servira à établir une base de données « mesures statiques » dont le seul but est informatif et préventif afin que vous puissiez bénéficier d'éléments de travail si cela s'avère nécessaire.

Le circuit disposant de l'équipement de mesure sur piste, des contrôles auront lieu lors de chaque roulage. Une confirmation en statique pourra être effectuée.

Le non-respect de la valeur pourra être soumis à une pénalité à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs. Nous vous prions sincèrement de bien prendre en compte cette note d'information.